

#XL67

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 chemin des Muriers, 69300 CALUIRE ET CUIRE
Société en cours de formation

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 20 juillet 2026**

Le vingt juillet deux mil vingt-six,
A onze heures,

Monsieur Xavier LECLERRE, associé unique

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Président de la société,
pour une durée non limitée :

- **Monsieur Xavier LECLERRE**
Né le 2 décembre 1967 à LYON-6^e
De nationalité française
Demeurant à CALUIRE et CUIRE (69300)
1 chemin des Muriers

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Xavier LECLERRE disposera des
pouvoirs les plus étendus, pour représenter la société, dans les limites de l'objet social.

Monsieur Xavier LECLERRE ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et
déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune
interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

La rémunération du Président sera fixée ultérieurement.

Il aura d'ores et déjà droit au remboursement des frais professionnels engagés dans le cadre
de l'exercice de son mandat.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé
par le Président et le Directeur Général.

L'associé Unique

DocuSigned by:

373231F3CA4146B...

Le Président

*« Bon pour acceptation
du mandat social de président »*

DocuSigned by:

373231F3CA4146B...